

L • S • T

LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : Andrée DEFAUX, rue Pépin, 64, 5000 Namur. PRIX : 1€. Bimestriel N°432 Septembre/octobre 2026



ARTICLE 1
TOUTE PERSONNE A DROIT À L'AIDE SOCIALE.
CELLE-CI A POUR BUT DE PERMETTRE À
CHACUN DE MENER UNE VIE CONFORME À LA
DIGNITÉ HUMAINE.

Sommaire

- P.2 *MILITANT ET FIER DE L'ETRE*
- Ça me donne une force
- P.3 *FEDERATION*
- Indignation et résistances
- Debout !
- LST en 2025
- P.4 *FEDERATION*
- Ville hospitalière ?
- Les écrits sont essentiels
- Manifestons
- P.5 *JOURNEE MONDIALE DU REFUS DE LA MISERE*
- REJOIGNEZ-NOUS
- P.6 *TRAVAIL-EMPLOI*
- Où mettre son espoir ?
POESIE
- Sur un bateau
- P.7 *HIER COMME AUJOURD'HUI*
- Le début de la fin
- P.8 *HORS CADRE ANDENNE*
- Résistance
- P.9 *NOS DROITS*
- Les missions des CPAS :
\$10 questions d'actualité

Editorial

LES MISSIONS DES CPAS : QUESTIONS D'ACTUALITE

En 1996, à l'occasion des 20 ans de la loi organique des CPAS, LST a participé à un colloque sur les missions des CPAS pour y apporter son point de vue singulier.

Cette démarche portée par le Centre Droit et Sécurité d'existence des Facultés de Namur et les Facultés de Droit ST Louis à Bruxelles a fait l'objet d'une publication. Les contributions des différents intervenants ont été rassemblées dans un ouvrage édité par les services de diffusion scientifique des FUSL Bruxelles.¹

Pour marquer les 50 ans de cette loi organique, nous reprenons quelques extraits des constats et interpellations apportés par LST en 1996 et consignés dans cet ouvrage. On y met en évidence les tensions rencontrées dans la mise en œuvre d'une loi qui voulait inscrire un droit fondamental à l'aide sociale pour tous, entre autres par la mise en œuvre de la loi du minimex de 1974,²(devenu le RIS). Les recours devant les chambres provinciales et puis devant les tribunaux du travail, que notre journal ne manque pas de relater, mettent en évidence ces tensions dans la mise en œuvre d'un droit fondamental.

Les réformes actuelles en matière de sécurité sociale, de soins de santé ou de pensions, nous rappellent que la création de nombreux droits, leur mise en œuvre, et leur maintien, sont fragilisés. Les garanties d'exister et de se maintenir, se trouvent dans les luttes collectives qui les initient, les défendent et les font vivre dans une mobilisation des populations.

Luc Lefebvre

¹ L. Lefebvre CH2 p19 à 33 . 1996. [Les missions des centres publics d'aide sociale - L'aide sociale à la lumière du rapport général sur la pauvreté - Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles](#)

² La dignité parlons- en, 2003. https://www.mouvement-lst.org/documents/2003/2003-09-01_dignite_parlons-en.pdf

Que celui ou celle qui sait lire, lise et partage ce journal
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à lire.

Militant et fier de l'être



CONTRAT DE TRAVAIL

Je ne connaissais pas le Mouvement LST. Je l'ai découvert par l'emploi. Avant mon entretien, on m'a donné un journal « LA MAIN DANS LA MAIN ». J'ai été fort impressionnée par un article de témoignage. Je m'attendais à avoir une revue comme les autres. Mais c'était vraiment militant et interpellant. Et donc, je suis à LST Andenne depuis août 1998.

ETRE AVEC

Ce que je trouve important, c'est d'abord d'être avec les familles. J'ai besoin de ce contact.

On dit souvent à LST « ici, c'est comme une seconde famille », c'est ce que je ressens aussi. Il y a un lien qui se crée entre nous, je ne peux pas expliquer, c'est quelque chose de particulier. Je souhaite continuer à être à leur côté dans tout ce qu'ils vivent.

Avec le Mouvement, on veut donner de l'espoir, soutenir et encourager. Je trouve que ça donne une force.

Mais ça me donne une force, à moi aussi.

Je me sens proche des militants. Quand j'étais enfant, mes parents ont connu une période de difficultés financières.

*DES PERSONNES QUI SE TROUVAIENT
DEJA DANS DES SITUATIONS DIFFICILES
SONT ENCORE PLUS ENFONCEES.*

ÇA ME DONNE UNE FORCE

*LST, C'EST COMME UNE « SECONDE FAMILLE »,
IL Y A UN LIEN ENTRE NOUS, UN LIEN IMPORTANT.*

Je me rappelle qu'on me donnait des vêtements à gauche et à droite. Maman faisait les ménages, papa était malade. On savait la valeur de l'argent, il y avait le soutien de la famille et des autres. J'étais enfant, je n'ai pas vécu vraiment ce que certains peuvent vivre aujourd'hui ou ont vécu mais ça me touche, je suis sensible.

ENSEMBLE

Luttes, solidarités, travail ? Je retiens d'abord le mot « solidarité ». Parce que tout seul, on ne peut pas y arriver. Solidarité, c'est un mot qui veut dire

« ensemble », ça veut dire beaucoup de choses pour moi, mais aussi dans notre association. Dans tout ce qu'on fait, si on ne se met pas ensemble, on n'y arrive pas, ou difficilement. Je pense que nous, en tant que travailleur, en soutien à la militance, on peut donner aux autres, et les militants donnent aussi énormément. La solidarité est importante.

*AVEC LE MOUVEMENT, ON VEUT
DONNER DE L'ESPOIR,
SOUTENIR ET ENCOURAGER.*

DU COURAGE

Et je retiens aussi le mot « luttes ». Parce qu'il faut se battre à tous les instants, pour tout, et il y a souvent de quoi se décourager.

Vraiment, les familles ont énormément de courage.

ON BOUSCULE

C'est important de continuer ce que nous faisons à LST, on est toujours « le caillou dans la chaussure », qui dérange, qui questionne, qui dénonce, qui fait résistance. Nous bousculons pour que les choses aillent mieux.

LST, c'est aussi construire une parole ensemble et la porter ailleurs. Toutes nos rencontres, où les militants apportent leur vécu, leurs histoires, leurs expériences, permettent de construire une parole collective, de la

porter à l'extérieur, que ce soit au Parlement de Wallonie, à Bruxelles au Service de lutte contre la Pauvreté, dans « LA MAIN DANS LA MAIN ».

MILITANCE

Militant, famille... je ne sais pas trop le mot que je préfère utiliser. Parce que « militant.e », c'est défendre des droits et des idées.

Les familles sont des militants, et les militants sont des familles.

LST est un Mouvement militant. J'accroche à ce qu'on fait, et je pense que les militants défendent leurs droits et leurs vérités.

FACE À LA DESTRUCTION

Ce que je trouve le plus injuste pour le moment, c'est que le gouvernement détruit les Droits. Des personnes qui se trouvaient déjà dans des situations difficiles sont encore plus enfoncées. Il faut qu'on soit là, ensemble, pour les aider. C'est tellement énorme tout ce qu'on leur fait vivre ! Je pense à un militant exclu du chômage, qui s'est privé de manger, qui en est arrivé à un point de désespoir !

Jusqu'où va-t-on les détruire ?

Protéger l'être humain, la dignité, le respect, c'est un combat qu'il faut mener au quotidien.

CHACUN A DROIT AU RESPECT

Si je pouvais interpeller les politiques, je leur dirais de venir prendre la place des militants et des familles, être à leurs côtés dans ce qu'ils vivent, et constater les conséquences de leurs décisions.

*MESSIEURS LES POLITIQUES,
VENEZ CONSTATER LES
DEGATS DE VOS DECISIONS !*

Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac. Ce n'est pas parce qu'on est à la rue, défavorisé, qu'on est des moins que rien. On a droit au respect, à la dignité. Il faudrait peut-être franchir le pas pour connaître ces personnes, savoir pourquoi elles en sont arrivées là et leur tendre la main.

Sandra Gemine

INDIGNATION ET RÉSISTANCES

Le week-end des 11 et 12 juillet 2026 à la Caracole nous nous sommes rencontrés entre militants des Amis de la Terre, de Troc (Temps pour la recherche d'outil conviviaux) et de LST. L'an dernier, nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer quelques « Amis de la Terre », lors de leur tour des mondes en commun.

Nous avons pu partager ce qui nous indigne, nous révolte et nous met en colère. À partir de nous, de ce que nous vivons, nous subissons, nous comprenons, à partir de nos différences aussi. Nous avons réfléchi sur les mécanismes d'oppression, et sur les changements à faire.

Pourquoi je suis indigné lorsque des milliers de chômeurs sont exclus de la sécurité sociale ?



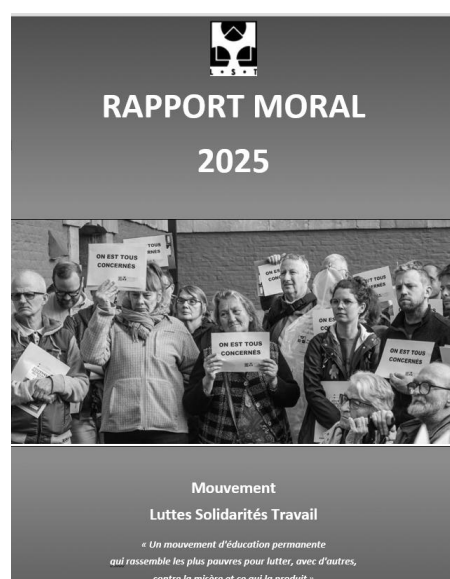
Pourquoi je suis indigné quand on refuse l'asile à des personnes qui doivent fuir leur pays pour différentes raisons (la guerre, la famine, le manque de travail, l'oppression, le changement climatique, et plein d'autres) ?

Pourquoi je suis indigné quand nos élus politiques créent des lois qui nous condamnent à la pauvreté ?

Temps de réflexion, mais aussi de discussions informelles, de balades, de repas, de veillée improvisée, de rires et de nature.

Dans ce monde de logique de marché, et d'individualisme, c'était un moment fort de partage, aller à la rencontre de l'autre, oser dire et oser écouter l'autre.

Andrée et Cécile

LE MOUVEMENT
LST EN 2025

Ce document présente différentes actions visant à interpeller la société et le politique. Cette démarche repose sur la parole, l'analyse et l'engagement des personnes pauvres, entre elles et avec d'autres.

Depuis 50 ans, le Mouvement l'enracine dans une conviction simple : « vivre pauvre, c'est résister à la misère ». Nous étions en résistance face à la violence des gouvernements néolibéraux et ses mesures antisociales.

De cette résistance quotidienne naît un travail de conscientisation et de rassemblement. Cela constitue le cœur de notre action.

DEBOUT !

NOS AMIS JOURNALISTES DE « DEBOUT » ONT RENCONTRE DES MILITANTS DU JOURNAL « LA MAIN DANS LA MAIN »

Les journalistes du trimestriel *Debout*² de l'asbl Le Pivotal d'Etterbeek ont participé à l'une de nos réunions de LA MAIN DANS LA MAIN. Ils ont ainsi pu découvrir comment se déroulait notre réunion mensuelle regroupant les différentes locales du Mouvement qui programment le prochain numéro mais évaluent également le précédent.

Ensuite, les journalistes ont posé aux militants de LST participant à la

réunion quelques questions qu'ils avaient préparées en équipe.

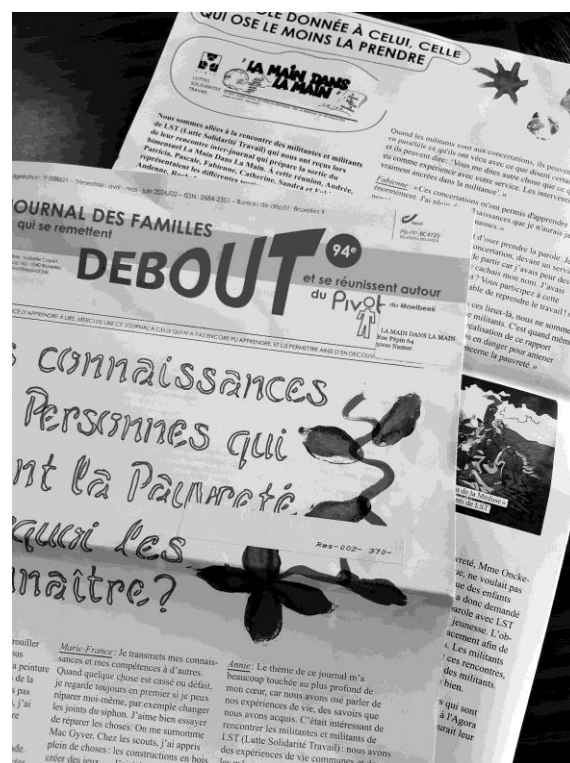
Celles-ci consistaient en : « Ce que la vie m'a appris » ; « Nos expériences de vie partagées vers l'extérieur » ; « Ce que notre travail nous a appris » ; « Pourquoi les savoirs du vécu des personnes vivant la pauvreté doivent être reconnus » et « Ce que militer à LST nous a appris ».

Chacun répondait aux questions qu'il souhaitait et partageait ainsi son histoire, son vécu, son ou ses expériences au sein du Mouvement LST.

Nous avons notamment expliqué qu'une délégation de militants de LST participait aux concertations du prochain Rapport bisannuel au Service de lutte contre la pauvreté à Bruxelles.

Lors de la reprise de la 1^{ère} concertation mi-juin, quelle bonne surprise car des militants du Pivotal étaient présents. En effet, ils ont décidé de reprendre les réunions qu'ils avaient stoppées quelques temps auparavant. On peut supposer que ce que les militants de LST ont rapporté les a encouragés à reprendre ces rencontres.

Des militants



¹ Notre document est accessible sur notre site : <https://www.mouvement-lst.org/documents/2025/Mouvement%20LST%20en%202025.pdf>

² Debout : <https://www.lepivotal.be/>

« VILLE HOSPITALIÈRE » ?

Le 26 mai 2026, nous étions présents avec les Transparents, devant l'Hôtel de Ville de Namur. Nous étions aux côtés de collectifs, des associations et des citoyen·nes. Nous dénoncions l'avant-projet de loi sur les visites domiciliaires. Ce rassemblement, organisé à l'initiative de la Plateforme namuroise de soutien aux sans-papiers, demandait à la Ville de Namur de s'opposer publiquement au texte porté par la coalition Arizona.

Contre toute attente, la majorité communale a rejeté notre motion d'opposition. Ce vote marque un revirement par rapport à 2018.

À l'époque, le bourgmestre Maxime Prévot dénonçait ces mesures et défendait le statut de « Ville hospitalière ». Aujourd'hui, Les Engagés et le MR

soutiennent un projet qui porte atteinte aux principes démocratiques et à l'État de droit. Cet avant-projet ne vise pas uniquement les personnes sans-papiers. Il remet aussi en cause l'inviolabilité du domicile, pourtant garantie par l'article 15 de la Constitution.

Il menace ainsi l'ensemble des citoyen·nes, en particulier celles et ceux qui hébergent ou soutiennent des personnes en séjour irrégulier. **Nous refusons que la solidarité soit criminalisée. Nous refusons aussi que la délation devienne une pratique légitime.**

Ces mesures ne sont pas nouvelles. Des projets similaires avaient déjà été présentés en 2017, 2019 et 2021. Ils avaient été abandonnés après les



critiques du Conseil d'État, de magistrats et de la société civile. L'expérience montre aussi que ce type de dispositif a déjà conduit à des opérations de contrôle massives. À Anvers, plusieurs services avaient été mobilisés pour mener des rafles visant notamment les personnes sans-papiers.

LES ECRITS SONT ESSENTIELS

Avec le groupe Agora, nous suivons aussi les avis remis par la commission de déontologie de l'aide à la jeunesse. Dernièrement, elle a été interpellée par un directeur de SRG¹ à propos de la transmission des écrits.

Voici en quelques mots, ce qu'elle nous dit. Et c'est ce que nous défendons depuis le début.

La commission nous rappelle que la transmission des écrits et l'accès aux rapports d'aide à la jeunesse sont essentiels pour **garantir le respect des droits des jeunes et de leur famille**. Le cadre législatif est clair : les bénéficiaires ont un droit d'accès aux pièces de leur dossier, à l'exception des documents qualifiés de

«confidentiels» (si cela peut nuire aux enfants).

Les rapports doivent être rédigés de manière **claire et nuancée**, permettant aux jeunes et à leurs familles de **comprendre leur situation et de réagir en conséquence**. Les professionnels en charge de la rédaction portent une **responsabilité importante** : ils doivent veiller à éviter des diagnostics non compétents et garantir que les analyses, constatations et propositions soient distinctes et compréhensibles.

La commission met aussi en évidence l'importance d'une explication avec les jeunes et les familles. Elle parle des

écrits comme « **un outil d'aide et non de contrôle** ».

Toujours dans un esprit de maîtrise de notre vie, la commission parle de « participation active des jeunes dans leur propre processus d'aide ».

Nous, en tant que familles, nous estimons que nos enfants, et nous-mêmes, nous avons une place importante dans la reconstruction de notre vie. Ce sont nos enfants, nous voulons rester les parents, à part entière, nous voulons que soient reconnus les souhaits de nos enfants, notre dignité et nos compétences de parents. C'est à ce prix qu'une collaboration est possible.

1 Service résidentiel général

MANIFESTONS

Ce 16 juin 2026, des milliers de manifestants ont dit **non à la politique budgétaire du gouvernement wallon**. Nous y étions ! Alors qu'ils disent que tout va mal et qu'il faut absolument faire des économies drastiques, le gouvernement ultra libéral wallon fait des cadeaux aux propriétaires en réduisant les droits d'enregistrement. C'est 775 millions d'euros qui n'iront pas dans les caisses.

A côté de cela, **ils coupent à la tronçonneuse** dans les services publics, dans les aides aux plus fragiles. Tout le monde sait que les transferts des personnes exclues de

la sécurité sociale vers une prise en charge par les CPAS coûtent plus cher que ce qui était déboursé dans le cadre des allocations de chômage et de la sécurité sociale. Il faut donc chercher ailleurs les véritables motivations, dont celles qui participent à une nouvelle phase dans le démontage de la Belgique



fédérale, et la négation des valeurs qui fondent une démocratie sociale. A travers diverses réformes envisagées, **ils vont s'attaquer au budget des communes. C'est ce niveau local, celui le plus proche des citoyens et qui est primordial pour le maintien d'un service public accessible** à tous qui va aller droit dans le mur. Et on

entend de plus en plus de bourgmestres, pourtant issus des mêmes partis au pouvoir, crier au secours pour éviter la faillite de leur commune. C'est ahurissant !

NE BAISSONS PAS LES BRAS ! IL Y AURA ENCORE D'AUTRES MOBILISATIONS, SOYONS-TRES NOMBREUX ET DETERMINES.

STOP À LA DÉRÉGULATION DU MONDE DU TRAVAIL ET AU DÉMANTÈLEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Généralisation des flexijobs, travail étudiant dès 15 ans, multiplication des contrats précaires, durcissement des règles de calcul de la pension, exclusion du chômage, exonération des cotisations patronales à outrance...

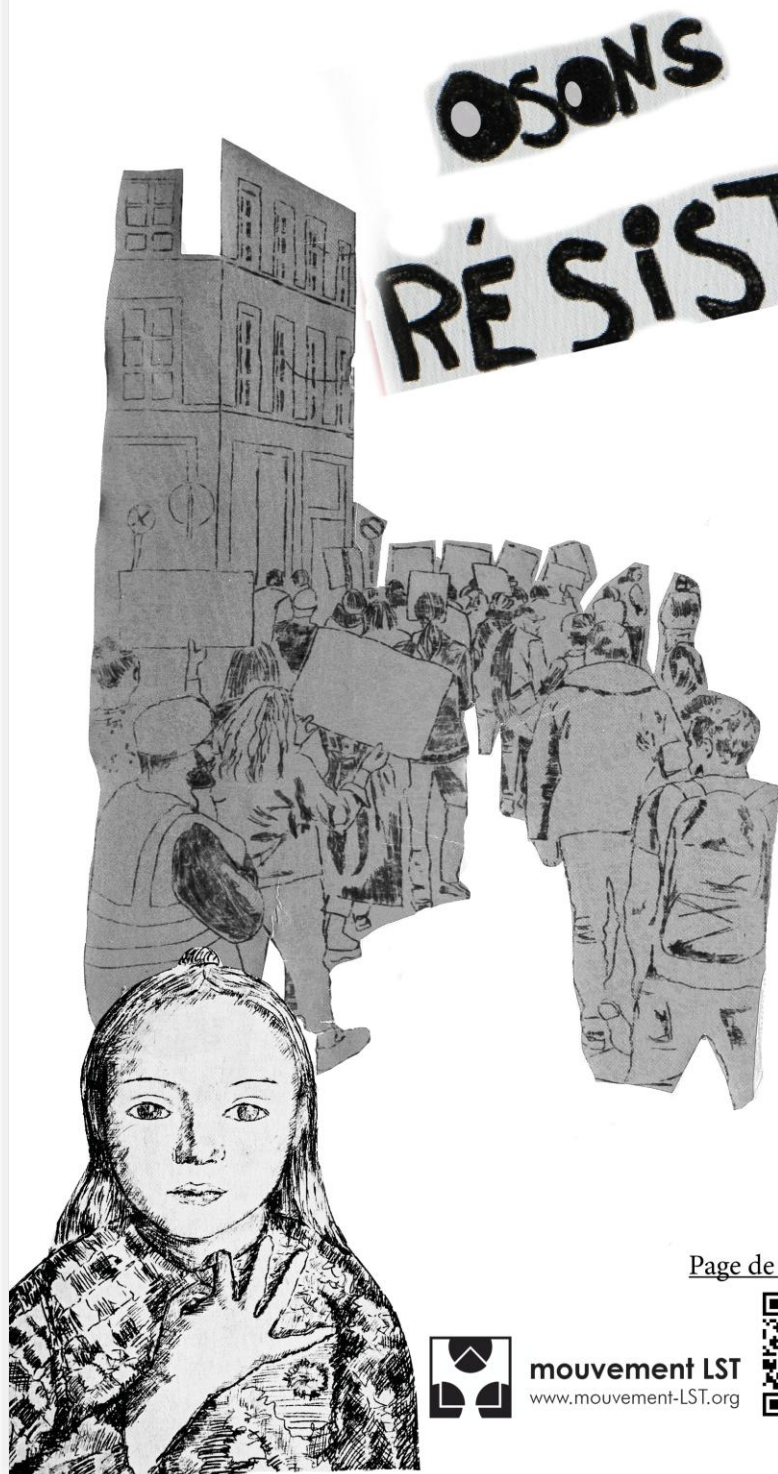
**Ensemble, défendons le droit à un emploi stable et digne,
et une sécurité sociale forte, solidaire et accessible à toutes et tous.**

**LE MERCREDI
14 OCTOBRE 2026**

- 9h30 **Rassemblement**
Place de l'Ange à Namur
- **Interpellation**
au Parlement de Wallonie
- **Forum*** :

*Retour au XIXe siècle !
Glissement vers une exploitation
outrancière du monde du travail*

*Avec la participation de Laurence Noël de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.



Page de l'événement



mouvement LST
www.mouvement-lst.org



REJOIGNEZ-NOUS

Contact : 081 22 15 12

27 rue Pépin, 5000 Namur <https://www.mouvement-lst.org/>

OU METTRE SON ESPOIR ?

JE ME SUIS TOUJOURS PRESENTÉE LA OU ON M'ENVOYAIT POUR AVOIR UN EMPLOI. ET J'Y ALLAIS, PLEINE D'ESPOIR.

APRES L'ECOLE

J'ai été à l'école jusqu'à mes 18 ans, en 6ème technique sociale. J'ai arrêté en cours d'année, à cause du harcèlement. Je me suis inscrite en intérim. Je vivais avec mon compagnon, il avait le revenu d'intégration et moi, j'avais un complément et les allocations familiales. Il faisait une formation dans le bâtiment. On vivait dans un deux-pièces, c'était galère pour trouver un autre logement.

DE L'ESPOIR

On a changé de ville. Mon oncle nous a acceptés chez lui, en attendant. Mon premier enfant est né. Je me suis inscrite en intérim et je recevais des offres d'emploi du Forem. Je me suis toujours présentée là où on m'envoyait. Je me souviens que **j'y allais pleine d'espoir**. Mais on me disait : « vous êtes sans voiture ! », « vous avez un enfant ! ». Même lorsque le boulot était à 20 minutes à pied, ça ne leur allait pas. Pourtant je ne voyais aucun problème (sauf si mes pieds décident de faire la grève !). Entre nous, on avait prévu que mon homme s'occuperait des enfants. Je n'ai pas trouvé de boulot pourtant **mes entretiens étaient appréciés**. Mais le problème était vraiment d'être maman. Un employeur m'a même dit que c'est ok si je me faisais avorter.

CHOMAGE, FORMATIONS

Puis, j'ai eu les allocations d'attente au chômage. Mon compagnon a perdu son RIS. C'est à cette période qu'on a loué une maison. J'ai fait une formation de 4 mois, pour définir mon orientation. J'ai trouvé une formation d'éducatrice A2. J'ai dû arrêter parce que j'ai accouché de mon deuxième enfant, j'avais passé la majorité de mes examens, il en restait 2. Je comptais les passer en aout. Ce que l'école m'a refusé. J'ai repris en septembre ma première année, je n'ai pas continué à cause de l'ambiance. J'ai rapidement suivi une autre formation, en numérique. Puis en néerlandais. 2x 6 mois. En 2019, C'est à ce moment que le Gouvernement de la Communauté Française a retiré des subsides aux formations et je n'ai pas pu aller plus loin dans la formation en langues. Toujours au chômage, je n'ai plus eu de nouvelles de ma conseillère. D'autre part, je m'occupais de mes deux enfants à la maison, ils n'allaient pas encore à



l'école. Du travail, j'en avais. Il me manquait un contrat. De plus, je ne me sentais pas bien du tout dans notre logement insalubre.

LE STRESS EN CONTINU

Le covid est arrivé ! J'étais enceinte du troisième. On a vécu cette grossesse dans le confinement et le stress. Je me suis retrouvée à la rue, à dormir chez l'un et l'autre. Enfin, je suis allée chez ma mère. Mon homme n'était pas avec nous. J'avais les 3 enfants, et les allocations de chômage pour vivre. Le stress en continu. Je me suis présentée au Forem. La contrôleur était à l'écoute, mais, je n'osais pas trop parler de ce que je vivais. Je ne voulais pas me plaindre. Je ne voulais pas me justifier. Quand je me suis sentie plus à l'aise - on avait enfin un appartement, et on était en famille, elle m'a proposé une formation, un temps plein de 6 mois avec deux stages. J'en ai fait un à LST et plus tard un autre, près de chez moi. C'était une belle expérience, j'ai senti l'écoute et l'attention. **J'ai vraiment repris espoir**. J'ai alors voulu faire une formation en secrétariat, informatique. Et je répondais toujours aux offres d'emploi.

RE-FORMATIONS ET ALE

J'ai commencé à travailler en ALE et j'ai reçu deux réponses pour les formations, en même temps. J'ai accepté celle près de chez moi, mi-temps en nettoyage, cuisine et couture. Je complétais ma semaine avec de l'ALE.

ET EXCLUSION...

La formation s'est bien terminée. C'est dans cette période que j'ai reçu le courrier m'avertissant que j'étais exclue des allocations de chômage parce que j'étais dans l'année de mes 33 ans, et toujours en allocations d'attente. Depuis, je perçois le RIS et je vais au service d'insertion. Je suis toujours en ALE, mais c'est un travail non reconnu ! De son côté, mon compagnon a postulé, il attend, pour le moment, des réponses de deux endroits.

Pour ma part, je continue à recevoir du courrier du Forem. Les deux dernières propositions de travail, c'était dans une boulangerie à une quinzaine de kms – sans aucun moyen de transport pour y aller le matin- et dans un camping- même problème. Le CPAS nous donne le RIS si nous suivons les conditions, si on fait nos démarches. Et je continue les ALE en attendant de trouver un contrat. C'est fou de se dire que l'espoir pour moi, c'est les ALE. Là, je suis acceptée. Là où on est très peu payé, c'est là qu'on peut avoir une place, si je comprends bien !

Quand je me présente à un emploi, j'ai chaque fois l'impression de devoir passer un examen comme à l'école. **Je suis fatiguée de ces espoirs qui n'aboutissent pas**. Et des non-réponses des patrons.

L'espoir, on pouvait le mettre dans les formations. Mais à quoi cela sert-il ? On te parle de tes compétences, de tes qualités, mais tu ne trouves pas d'emploi.

Alors que je vis dans une ville, pas dans un coin perdu !

Une militante

SUR UN BATEAU

Nous sommes comme dans un bateau. Pas un bateau de riches, pas un bateau sans vagues.

Un bateau simple, comme à LST Partage de nos expériences de vie, et de nos épreuves.

Et au centre de notre bateau, ce sont ceux qui luttent.

Quand une personne est découragée, fatiguée, ramons ensemble.

Quand il y a des tempêtes dans nos vies, ne rejetons personne.

Notre rive à nous, c'est la solidarité et la lutte. Marchons ensemble.

Notre combat n'est pas fini.

Pierre CAILLOUX

LE DEBUT DE LA FIN

PATRICIA ET CATHERINE ONT TROUVE UN ARTICLE DE 2014.

DES JEUNES RECEVAIENT UN COURRIER DE FIN DE DROIT AUX ALLOCATIONS D'INSERTION.

UN COURRIER DE FIN DE DROIT ? L'HISTOIRE SE REPETE...

VOICI DES EXTRAITS DE CET ARTICLE.

« 2015 : Mesure de la nouvelle législation du chômage

FIN DE DROIT

« Par la présence, nous vous informons que la date de fin de votre droit aux allocations d'insertion a été provisoirement fixée au 01/01/15 ». C'est le courrier que beaucoup parmi nous ont reçu de leur caisse d'allocations de chômage. (...) Nous avons compris très vite que l'avenir serait très sombre. (...)

On répète que les trop petits salaires de nombreux travailleurs, de même que les revenus de remplacement de la sécurité sociale ou de l'aide sociale, ne garantissent pas du tout une sécurité d'existence minimale.



Taches de sang, atelier reflets 2021

On ne parle même plus en terme de dignité humaine, on est tellement loin. (...)

On nous envoie dans quantité de lieux différents de services divers, de formations ou de petits boulots qui mangent notre énergie, notre engagement notre courage et même notre confiance en nous-mêmes. (...) Le pire, c'est que nous voyons nos jeunes se donner jusqu'au bout d'eux-mêmes, qui nous disent le bonheur de leur engagement professionnel, de leur premier salaire, de rêves accessibles enfin. Et qui, très vite, doivent déchanter.

Nous ne pouvons accepter qu'ils s'enferment alors dans une bulle, dans des jeux sur les nouvelles technologies, et dans un désordre horaire qui nous inquiète vraiment. On ne sait plus quoi faire et on se surprend à les culpabiliser comme les autres. C'est absolument injuste.

Ce nouveau recul du droit aux allocations de chômage nous touche tous. D'abord, nombre de nous, quel que soit notre âge, nous sommes directement concernés par cette mesure de fin de droit. (...)

Mais c'est vrai que nous, nous perdons aussi ce droit, même après plus de vingt ans de chômage, si nous n'avons pas acquis un nombre suffisant de jours de travail à plein temps, continus sur une certaine période. Et c'est bien notre cas. Depuis des années et en particulier avec le rapport Général sur la Pauvreté, nous disons que ce qu'on reçoit ne nous permet pas de vivre. Que les législations sur la cohabitation

sanctionnent gravement les solidarités familiales ou amicales. (...)

Nous savons et nous en avons témoigné largement dans le RGP, dans ce journal et dans d'autres publications, les reculs, les conditionnalités et les dérégulations sont en marche depuis plus de vingt ans.

Nous n'avons que peu été entendus et nous n'avons été rejoints par grand monde. Il semble que les syndicats se réveillent un peu. Il est temps !

SE FAIRE ENTENDRE

(...) Le secrétaire régional s'indignait avec force devant le fait que, pour la première fois, on exclut des gens pour des raisons de statut social. Il a raison de s'indigner, de se mobiliser, et de mobiliser tous les militants syndicaux, mais son constat n'est pas juste. Nous, nous en connaissons par centaines, des exclusions de toutes sortes, même de la sécurité sociale, pour des raisons de statut social. Ce n'est pas la première fois, nous les avons interpellés de façon répétée, sur divers droits, pendant des années. Il se peut que des oreilles s'ouvrent au moment où la situation s'aggrave méchamment. Ou plutôt que la misère élargisse ses bras à une portion plus grande des travailleurs. (...) Peut-être qu'une page se tourne vraiment, il reste à la construire, nous ne pourrions compter que sur des pareils à nous autres, et sur notre mobilisation. »

La main dans la main Mars 2014 : n° 313
« 2015 : le début de la fin : Mesure de la nouvelle législation du chômage

UNE DÉRIVE INQUIÉTANTE

Dans cet extrait de 2014, nous constatons que la réalité de l'exclusion des chômeurs de longue durée est un problème récurrent qui n'a fait que s'aggraver au fil des ans.

Les courriers de fin de droit aux allocations d'insertion témoignent d'une dérive inquiétante, où les droits des plus vulnérables sont constamment remis en question. Ce recul des droits sociaux est une déshumanisation progressive qui nous interpelle : jusqu'où ira cette

tendance? Les jeunes, souvent porteurs d'espoir, et nous aussi, perdent leur confiance en l'avenir.

Il est essentiel de s'inquiéter sur l'héritage que nous laissons aux générations futures. Une société qui marginalise les chômeurs au nom de l'efficacité économique est une société qui oublie les valeurs fondamentales de justice sociale et d'égalité. Les mobilisations récentes témoignent d'un réveil nécessaire, mais il est urgent de passer de l'indignation à

l'action collective. Nous ne pouvons pas laisser la misère s'étendre comme le décident nos gouvernants. Travaillons pour plus d'humanité, pour une société qui valorise chaque individu, redonnons dignité et espoir à ceux qui en ont besoin. La lutte pour les droits des chômeurs n'est pas seulement une question de solidarité, mais un impératif moral pour l'humanité toute entière.

Echos de la permanence



Hors cadre
Andenne

RÉSISTANCE

NOUS AVONS REPRIS UN MODULE D'ATELIERS AVEC LES PARTICIPANTS DE LST ANDENNE

C'est à partir d'une exposition intitulée « Femmes Résistantes » proposée par la Maison de la Laïcité au centre culturel et que nous avons visitée, que nous démarrons nos ateliers. Cette visite nous a notamment permis de découvrir différentes techniques utilisées par les résistantes durant la guerre. Nous allons nous en inspirer.



Pour certains, il s'agit d'une personne proche ou de la famille (marraine, parents, enfants, etc.). Pour d'autres, il s'agit plutôt d'un univers (zen, musique, poésie, BD, etc.). Pour exprimer leurs idées et les transposer soit sur papier soit sur toile, les participants utilisent plusieurs techniques telles que : le dessin, la peinture, le collage, l'écriture, le pastel (aquarellable), etc.



Dans un premier temps, nous réalisons un tour de table où chacun s'exprime sur ce qui a été pour lui inspirant, ce qui les a aidés à résister dans les moments difficiles : une personne résistante proche ou connue, un univers qui les a aidés à résister...



Nous intégrons alors nos éléments personnels dans notre réalisation afin de préciser notre projet. Au fur et à mesure des ateliers, les projets se précisent et se finalisent permettant d'en réaliser un second ou un troisième pour certains. Ensemble, nous réfléchissons aux supports à utiliser mais également à comment les fixer, les accrocher pour les exposer dans notre salle de réunion.



A chaque fin d'atelier, nous réalisons un tour de table où chacun exprime où il en est dans son projet. Ce qui lui a plu ou non à l'atelier avec principalement des retours positifs même si quelques fois certains se rendent compte la difficulté d'évoluer dans leur projet.

Les participants à l'atelier

LES MISSIONS DES CPAS : QUESTIONS D'ACTUALITÉ

*POUR LES 50 ANS DE LA LOI ORGANIQUE DES CPAS,
VOICI DES EXTRAITS D'UNE INTERVENTION DE LST,
DATANT DE 1996, QUI NOUS MOBILISE ENCORE AUJOURD'HUI*

Ces extraits montrent les tensions dans l'application du droit à l'aide sociale, notamment avec la loi du minimex. Les recours en justice soulignent ces difficultés.

Les réformes actuelles rappellent que les droits sont fragiles et dépendent des luttes collectives pour être défendus et maintenus.

L'AIDE SOCIALE « UN DROIT POUR TOUS » A CONSTRUIRE

L'évolution de « l'aide sociale » durant les années 70 place cette dernière comme un droit pour tous les citoyens. Cependant, les réalités et notre histoire nous apprennent que le droit se construit dans les « luttes » que portent les travailleurs et les familles les plus pauvres pour trouver un minimum de sécurité d'existence.

(...) Pour nous, l'application de la législation sur le minimex nécessitait souvent une multitude de démarches et d'actions qui prenaient généralement beaucoup d'énergie et de temps.

(...) **Ce sont les luttes qui construisent le droit dans le sens où la publication d'une législation ne constitue pas en soi un droit effectif pour les citoyens.**

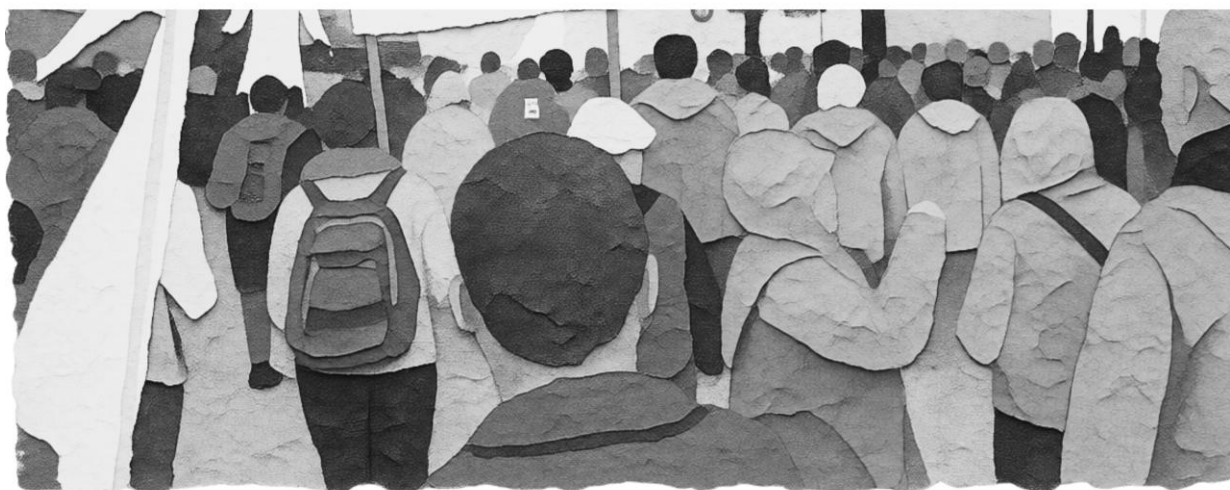
(...) Même si tous les citoyens sont supposés connaître les lois, encore faut-il qu'ils aient les moyens d'exercer leurs droits. Notre histoire nous apprend que cette condition n'est pas suffisante pour certaines personnes qui se trouvent pourtant dans les conditions pour exercer ce droit.

QUI JUGERA FACE A L'ARBITRAIRE ?

Qui jugera face à l'arbitraire de certains CPAS dans leur interprétation de « disponibilité au travail » ?

(...) Les tribunaux du travail ont par ailleurs des compétences plus larges qui font que les décisions risquent de se prendre plus souvent sur base des interprétations et des pratiques liées au droit du travail (...)

Par exemple, nous avons pu voir qu'un tribunal du travail suivait la décision d'un CPAS de suspendre le minimex à un jeune dont le contrat d'insertion n'avait pas marché suivant les critères de ce CPAS. Ce jeune avait arrêté de se



rendre aux activités de travaux forestiers organisées par une asbl d'insertion professionnelle... D'une part, les frais engagés par ce jeune pour se rendre à ce « travail » et l'absence d'une réelle indemnité pour le travail fourni faisaient que ses revenus marquaient une tendance à la baisse, et d'autre part, un sentiment aigu d'être exploité dans ce travail prenait naissance chez ce « travailleur sans emploi ».

La décision du tribunal rejoignait donc celle du CPAS jugeant que le bénéficiaire ne marquait pas une réelle volonté de se réinsérer en abandonnant ce « travail ».

(...) « D'une part, les tribunaux du travail sont amenés à juger des matières qui répondent aux législations de l'aide sociale dont les critères d'accessibilité au droit répondent à la volonté du législateur de garantir une sécurité d'existence dans la dignité pour tous les citoyens. Ce sont, entre autres, les critères liés aux démarches « d'assistance » face à une situation de besoins tels qu'ils sont inscrits dans les lois sur le minimex et organiques des CPAS. D'autre part, ces mêmes tribunaux jugeront des litiges entre CPAS et bénéficiaires de l'aide en utilisant des critères qui relèvent plus du droit du travail. Par exemple, les litiges où les CPAS veulent suspendre l'aide pour refus d'entrer dans une activité, « un travail » qui doit favoriser l'insertion. Il arrive même que les situations présentées sont en profonde contradiction avec le droit du travail, c'est le cas pour toutes les situations

où les bénéficiaires réalisent des prestations de travail qui correspondent à la définition d'un emploi, avec lien de subordination, compensation financière qu'on se garde bien sûr d'appeler un salaire.

Lorsqu'un CPAS fait prestre huit heures de travail à un bénéficiaire d'aide sociale ou du minimex dans un de ses services, il s'agit là d'un contrat de travail oral au sens de la loi. Si nous restons logique avec la législation du travail, le rôle des tribunaux devrait consister à clarifier ces situations « d'emplois ».

(...) « Les travailleurs sont employés sans qu'il y ait respect des législations minimales : pas de contrat de travail clair alors que la situation correspond à cela, pas de salaire minimum correspondant au salaire défini par les conventions collectives pour une fonction déterminée., etc.

A travers ce type de pratiques, les plus pauvres sont utilisés non seulement pour réaliser certains travaux à très bon compte, mais, en plus, ils contribuent de manière forcée à la fragilisation des fondements du droit du travail.

Si on ajoute à cela le statut d'agent assermenté de l'assistant social, et que c'est à l'usager de faire la preuve de son « bon droit », nous imaginons ce que cela peut donner dans le climat qui pèse actuellement sur les travailleurs sans emploi et les divers allocataires sociaux.

Suite en page 10

Suite de « les missions des CPAS : questions d'actualité, p9 »

UNE SECURITE SOCIALE RENFORCEE OU UNE « ASSISTANCE » ELARGIE

Bien que les lois de 1974 concernant le minimex et plus généralement la loi organique des CPAS de 1976 voulaient réformer « l'assistance » en un droit à l'aide sociale pour tous, nous reparlons d'assistance car si on n'y prend garde, ce sont des nouveaux mécanismes d'assistance que nous développerons dans la mise en œuvre des différentes législations d'aide sociale.

A travers nos luttes, nous découvrons des éléments qui permettent d'élargir ou de consolider l'application de certains « droits ». Mais c'est aussi à travers nos luttes que nous découvrons les limites du « droit » et les effets pervers de certaines législations.

Dès les premières années d'existence de la législation sur le minimex, nous mettions en évidence les risques d'une telle législation comme élément qui peut favoriser un démantèlement de la sécurité sociale. Cela se traduit actuellement, entre-autres par le peu de retenue à exclure des bénéficiaires de la sécurité sociale puisqu'il y a des droits résiduels.

Il y a actuellement certains effets multiplicateurs qui font que ce « démantèlement » de la sécurité sociale se réalise plus facilement. Par exemple, certains allocataires sociaux trouvent plus d'avantages à être bénéficiaires du minimex ou de l'aide sociale plutôt que d'être couverts par le chômage.

« Sur le minimex on bénéficie des remboursements médicaux qu'on n'a pas quand on est au chômage » disent certains. D'autres perçoivent des indemnités de chômage qui sont inférieures au minimex.

Depuis plus de dix ans maintenant, ce sont les critères de composition de ménage des systèmes résiduels qui sont inclus dans les législations relevant de la sécurité sociale. C'est ainsi que les notions de « ménage », « isolé », « cohabitant », qui appartenaient aux droits « résiduels » de protection socio-économique se retrouvent actuellement dans les domaines de la sécurité sociale dont le chômage.

Cela amène à aligner sur les droits minimums « résiduels » une série de législations qui constituent des éléments de la sécurité sociale. C'est donc un ajustement en référence aux planchers minimums qu'on réalise actuellement.

Cette tendance produira à terme le maintien d'une sécurité sociale pour certains et des mécanismes d'assistance pour d'autres dont probablement les plus faibles. Cela signifie que les lieux où s'élaborent les législations qui garantissent une sécurité d'existence aux citoyens échapperont aux partenaires sociaux dont les représentants des travailleurs.

De plus, une telle dynamique contribue à reporter des charges d'une solidarité « fédérale » vers les pouvoirs locaux, ce qui risque encore de fragiliser la mise en œuvre de ces droits résiduels.

A un moment où certains remettent en question les mécanismes de la sécurité sociale ou plaident pour une dérégulation des protections du travail, nous revendiquons avec nos associations un renforcement et un élargissement de la sécurité sociale.

Luc Lefebvre

¹ L. Lefebvre CH2 p19 à 33. 1996. [Les missions des centres publics d'aide sociale - L'aide sociale à la lumière du rapport général sur la pauvreté - Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles](#)

¹ Voir LST : La dignité parlons- en 2003. https://www.mouvement-lst.org/documents/2003/2003-09-01_dignite_parlons-en.pdf

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro
D'Andenne, de Condroz-Famenne-Ardenne, de Namur, du Hainaut Andrée, Catherine, Cécile, Delphine, Francine, Luc, Mélanie, Myriam, Patricia, Philippe, Pierre, Régine, Sandra, Vincent

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horselles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condruz-Famenne-Ardenne asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut
Tél : - 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387
Sur Tubize
C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUVEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org



ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Lutttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter. Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !

LMdLM@MOUVEMENT-LST.ORG